

Les différentes phases se feront toujours sur la plateforme **téléservice (ATEN)** avec les **codes des responsables** (Compte parents).

Toutes les offres de formation d'orientation dans le bassin de Saint-Dié (et ailleurs) sont déjà disponibles en ligne grâce au lien suivant : (réaliser un copier/coller de celui-ci).

<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr>

Vous pourrez y trouver **l'intitulé exact** des différentes formations.

<p><b>Deux étapes pour demander une formation dans un établissement sur la plateforme téléservice :</b></p>
---

**Etape I) Avant le 25 mai : valider son vœux d'orientation pour le conseil de classe.**

Dans la **rubrique orientation** : il s'agit de définir vos vœux en filière générale et technologique et/ou en seconde professionnelle qui doivent maintenant correspondre aux avis du deuxième trimestre.

**Etape II) entre le 25 mai et le 8 juin : valider son affectation.**

Dans **la rubrique affectation** : vous allez définir plus précisément l'établissement de votre choix et la formation envisagée.

- Dans le cas d'une demande de lycée général et technologique, vous aurez à mettre dans l'ordre de préférence les deux établissements du bassin de Saint-Dié. (J.Ferry et G.Baumont).

- Dans le cas d'une formation professionnelle, vous pourrez renseigner plusieurs établissements avec la même ou avec différentes formations ; minimum trois vœux.